

Discours d'ouverture du 45^e Congrès du SAF

Madame la conseillère régionale, madame le bâtonnier, monsieur le vice-bâtonnier, monsieur le représentant de la CGT, nous vous remercions sincèrement de nous accueillir, dans cet Hôtel de région, à la Maison de l'avocat, puis dimanche, à la Bourse du travail. Quel beau symbole !

Monsieur le vice-président du Conseil national des barreaux, madame la conseillère départementale, madame la conseillère municipale, nous vous sommes reconnaissantes de votre participation à l'organisation du 45^e congrès de notre syndicat.

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau, mesdames, messieurs les présidents de juridiction, monsieur le président de la Conférence des bâtonniers, madame le bâtonnier de Paris, chères consœurs, chers confrères, chers amis, représentants des syndicats et associations, qui partagez nos valeurs et nos combats, camarades, nous sommes heureuses de votre présence.

« Ceux qui ne bougent pas ne sentent pas leurs chaînes » (Rosa Luxembourg)

A l'aube d'une réforme qui soulève, c'est un euphémisme, quelques remous dans le monde judiciaire, ne faut-il pas se résoudre à faire le constat d'une justice qui bouge, dans un monde qui change, ou du moins qui prétend rompre avec le passé ?

Car de rupture avec l'ancien monde, il n'en est question que dans les mots, les actes et les méthodes continuent de suivre, tristement, le lit de la rivière creusé par l'érosion de l'action politique.

Reste donc cette justice qui, elle, bouge en effet.

Et sans surprise, avec ce mouvement, s'éveille la douloureuse sensation des fers que l'on accroche à la troisième colonne de l'Etat. Comme pour mieux faciliter la mise en bière de toute résistance au flot de renoncements qui détruisent, petit à petit mais de plus en plus vite, le maigre socle de l'état social qui s'était constitué après la seconde guerre mondiale.

Quoi de plus logique, dans ce contexte, que ce congrès soit consacré aux chantiers de la justice.

Au pluriel, bien entendu.

Car une réforme peut en cacher une autre, et nous sentons déjà venir le vent mauvais de celle de l'aide juridictionnelle qui, sous couvert de rationalisation, n'exprime en réalité qu'une volonté de reprise en main, qu'on imagine très ferme.

Attention toutefois à ne pas se méprendre sur notre propos : il ne s'agit aucunement de défendre sans réserve l'existant. Nous composons chaque jour avec un système à bout de souffle et une justice bien mal en point.

Aucune gloire !

Le budget alloué à la justice place la France en pied de page du classement des pays du Conseil de l'Europe, et ce sans même parler de la question, pourtant essentielle, de la répartition de ce budget, consommé à près de 40 % par l'administration pénitentiaire.

Aucune fierté !

Nous savons, au moins depuis la condamnation de la France en 2010, par la Cour européenne des droits de l'homme, que le parquet français ne remplit pas les garanties nécessaires d'indépendance pour être considéré comme une autorité judiciaire.

Nous savons aussi, désormais, avec la publication du dernier rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, que le parquet français est le plus chargé d'Europe.

Il faudra bien un jour nous expliquer pourquoi les pouvoirs juridictionnels et d'enquête du procureur augmentent inexorablement, au détriment de ceux des autres magistrats, alors que sa dépendance au pouvoir exécutif rappelle, chaque jour, l'archaïsme de notre système judiciaire.

Et comme des vases communicants, à mesure que les pouvoirs et les moyens de l'un croissent, quoique de manière non corrélée, les droits et les moyens accordés aux autres s'étiolent.

Aux justiciables, l'Etat impose la justice du XXI^{ème} siècle : celle de la déshumanisation, de la dématérialisation, des algorithmes, de la visioconférence, de la privatisation, de la désertification judiciaire, de la régression des libertés, des droits de la défense ... Nous pourrions poursuivre cet inventaire à la Orwell, mais nous en aurons probablement l'occasion durant ces trois jours

Quant à nous, nous serons bientôt, si ce n'est déjà le cas, des cheminots en robes noires. Croyant nous injurier, ce président de cour d'assises ne faisait que mettre le doigt sur une réalité qu'il nous faut accepter : la Justice, mission régaliennne, qui se croyait grande et noble, n'échappe pas plus que le chemin de fer, au couperet des politiques publiques.

Elle n'est pas plus intouchable que les autres missions d'intérêt général.

Pourquoi, alors, devrions-nous espérer des réformes qui prendraient le contre-pied de toutes les logiques à l'œuvre dans les transformations imposées aux autres secteurs : transport, énergie, santé, éducation, culture... ?

Puisse ce congrès être l'occasion non-seulement d'admettre, mais de revendiquer, que de robes noires en bleus de travail, de blouses blanches en gilets oranges ou verts, nous ne sommes pas touchés par des réformes, mais par une logique unique qui appelle, en retour, des réponses unies.

Si nous sentons nos chaînes, c'est que nous bougeons. Tâchons désormais de bouger ensemble, car aucun pont ne résiste à la résonance d'une marche coordonnée.

La section de Toulouse, dont je ne suis que le portevoix, vous souhaite un beau congrès.

La section toulousaine du SAF